

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Rénovation globale de la Cité Mixte Régionale Paul Valéry, Paris 12ème

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

REGION ILE DE FRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Présidente du Conseil Régional

RCS / SIRET

2 3 7 5 0 0 0 7 9 0 0 0 1 5

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39-Travaux, construction et opérations d'aménagement	L'emprise au sol du projet est estimée à 8 700 m ² (comprenant la CMR, le tiers-lieu et la crèche et les logements). La surface de plancher créée et changement d'usage est estimée à 19 300 m ² SDP : Tiers lieu (création) 13 500m ² SDP; Crèche (changement d'usage RDC tour existante de logements + extension à RDC) 900 m ² SDP; CMR (surface créée) 4 900m ² SDP. Le terrain d'assiette est de 3,4 hectares pour les projets.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit de la rénovation de la Cité Mixte Régionale (CMR) Paul Valéry située dans le 12ème arrondissement de Paris au 38 boulevard Soult, à la périphérie sud-est de Paris entre la Porte Dorée et la Porte de Montempoivre. La cité mixte a été construite en 1960.

La Région souhaite aujourd'hui créer un campus des métiers dédiés à l'intelligence artificielle (IA), intégrant la CMR Paul Valéry, privilégiant sur le site les espaces verts. La CMR est répartie sur huit bâtiments 18.878m² SHON (hors bât F dédié aux logements et situé sur la parcelle de la ville de Paris). La CMR est desservie par un accès principal dédié aux piétons au 38 boulevard Soult, l'accès livraison et parking s'effectue depuis le boulevard Soult et l'accès spécifique aux logements et au collège se fait par la rue de la Nouvelle Calédonie. Dans le périmètre de la CMR, la rénovation et restructuration et surélévation du bâtiment d'enseignement B du lycée et collège, la construction d'une extension pour la demi-pension. Un bâtiment supplémentaire pour abriter la loge et d'autres locaux est susceptible d'être construit. Les bâtiments Administration A, Loge D, Foyer E, abris stockage G, boxes véhicules H sont prévus déconstruits Il est prévu l'aménagement d'un grand jardin de plus de 5000 m².

La ville de Paris prévoit la rénovation du bâtiment F et son agrandissement à la base pour l'intégration d'un crèche.

La Région réserve une parcelle à la construction du tiers lieu dédié à l'IA par un maître d'ouvrage privé.

4.2 Objectifs du projet

La rénovation de la Cité Mixte Régionale, objet de la présente demande, s'inscrit dans le cadre de la création du campus de l'IA en lien avec le plan d'intelligence artificielle de la Région.

La rénovation doit répondre à des objectifs forts d'organisation fonctionnelle en se dotant d'un équipement neuf répondant aux conditions contemporaines de fonctionnement et d'éducation, notamment compte tenu de la vétusté du bâtiment existant, la mutualisation de locaux entre le collège et le lycée et entre la CMR et le tiers lieu dédié à l'IA est aussi prévue.

Pour les 3 projets, la CMR, le tiers-lieu et la rénovation de la tour des logements avec la création de la crèche ont des objectifs forts en terme d'insertion urbaine et aménagement d'ensemble afin de préserver l'espace de respiration en s'inscrivant dans la trame verte du quartier avec notamment la création d'un jardin de plus de 5 000 m² renforçant cette trame verte. La rénovation de la barre et surélévation doit permettre de libérer le sol au profit d'espaces plantés, il est également prévu une ouverture visuelle entre la CMR et le tiers-lieu reliant le boulevard Soult à la Coulée verte, un parvis ouvert sur la ville : priorité aux piétons et modes doux et des toitures traitées comme une cinquième façade

L'opération possède aussi des enjeux environnementaux forts de rénovation bas carbone, de sobriété énergétique et de démarche écho-responsable.

La RIF souhaite un projet exemplaire et innovant notamment en créant un lien avec le campus de l'IA, l'utilisation de méthodes de construction innovantes, la réduction des nuisances de chantier et la mise en place d'une démarche d'économie circulaire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront en site occupé, des bâtiments démontables seront installés sur le site pour permettre d'accueillir les élèves pendant la durée du chantier pour permettre la rénovation et extension de la barre B et la déconstruction des autres bâtiments et reconstruction d'un éventuel autre bâtiment.

Le chantier se déroulera en plusieurs phases.

Le calendrier d'opération prévoit un dépôt de permis au 2ème trimestre 2022, et se trouve contraint par des impératifs forts de fin de chantier à l'été 2026 pour l'accueil des élèves à la rentrée 2026.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pour la CMR, le projet permettra la création d'un établissement composé de :

- D'une Cité Mixte Régionale composée d'un lycée et d'un collège avec une capacité d'accueil de 1856 élèves (collège + lycée),
Lycée - 1 262 places (BTS : 2 divisions, Classes préparatoires aux grandes écoles : 8 divisions, Bac général et technologique)
soit 24 divisions
- Collège - 22 divisions - 594 élèves

On peut estimer les effectifs adultes au terme de l'opération à 264 personnes pour l'encadrement des élèves correspondant aux enseignements, personnels administratifs et encadrement, et personnel d'entretien / maintenance,

La procédure choisie pour la rénovation de la CMR est le marché public global de performance. Le groupement sélectionné assurera également l'exploitation des installations techniques pendant 10 ans à l'issue du chantier

Pour le tiers-lieu, le projet prévoit d'intégrer des espaces de recherches (IA et LAB), de formation, d'incubateur, de co-working, un fab-Lab, un café, une résidence étudiante, une salle polyvalente. Cette construction sera sous maîtrise d'ouvrage privée.

Pour le projet ville de Paris, il s'agit de la rénovation de la tour des logements et de l'agrandissement de la base pour accueillir une crèche.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surfaces SDP globale des 3 projets : environ 19 300 m ² SDP ; La cité scolaire est actuellement implantée sur 2 parcelles totalisant 34 450 m ² . Elles sont référencées au cadastre sous les numéros suivants : AO 03 : 18 069 m ² , propriétaire Région île de France, AO 04 : 16 481 m ² , propriétaire Département de Paris.	SDP créée et changement d'usage est estimée à 19 300 m ² SDP : Tiers lieu (création) 13 500m ² SDP; Crèche (changement d'usage RDC tour existante de logements + extension à RDC) 900 m ² SDP; CMR (surface créée) 4 900m ² SDP. Le terrain d'assiette est de 3,4 ha.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Cité Mixte Régionale Paul Valéry, 38
boulevard Soult, Paris 12ème

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 2 FR110001701 « Bois de Vincennes » située à environ 500 m du périmètre d'étude.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE des infrastructures ferroviaires du département de Paris approuvé le 6 juillet 2012.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre d'étude ne s'inscrit dans aucune enveloppe d'alerte potentiellement humide définie par la DRIEE

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRI du département de Paris a été révisé et approuvé le 19 avril 2007
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une activité a été recensée sur la base de données BASIAS au niveau du site d'étude. Il s'agit d'une ancienne activité de traitement et revêtement des métaux qui s'est déroulée entre 1860 et 1886. Du fait de la présence des anciennes fortifications de la ville de Paris au droit du site d'étude, la présence de cette activité à ces dates semble peu probable. Absence de site BASOL. Identification de remblais présentant des anomalies.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le 12ème arrondissement s'inscrit dans le périmètre de la Zone de Répartition des Eaux de la nappe de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est situé à environ 450 m au nord du périmètre d'étude. Il s'agit de l'ensemble urbain de Paris. Le site classé le plus proche est situé à environ 450 m au du périmètre d'étude. Il s'agit du Bois de Vincennes.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 2,5 km du périmètre d'étude : il s'agit de la Zone de Protection Spéciale Sites de Seine-Saint-Denis.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre d'étude s'inscrit dans le périmètre de protection de l'ancien Musée national des Arts Africains et Océaniens (partiellement inscrit, partiellement classé).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne va pas engendrer de prélèvements d'eau directs dans le sous-sol en ou surface.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet implique la démolition de bâtiments de gabarits modestes. Une démarche d'économie circulaire est mise en place . Il n'est pas encore prévus dans quelle mesure les gravats seront réutilisés sur site ou ex situ. L'évacuation de déblais est probable lors des travaux de terrassement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'acheminement de remblais est probable lors des travaux de terrassement
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors du chantier (impact temporaire) , le projet est susceptible d'entraîner des perturbations. Néanmoins le projet prévoit la reconstitution d'espaces verts de qualité et sur de plus grandes surfaces notamment pour s'inscrire dans la trame verte du quartier.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mouvement de terrain : aléa à priori nul de retrait et gonflement des argiles, risque d'effondrement de carrière souterraine identifiée pour partie sur le périmètre d'étude, aléa sismique très faible Risque de remontées de nappes : sensibilité de nappe sub-affleurante Risque inondation de la Seine : non présent
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Dans la mesure où les remblais identifiés sur le site et présentant des anomalies seront évacués vers des filières de traitement adaptées, le projet n'engendrera pas de risque sanitaire.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des déplacements et trafics autres que la circulation des élèves et personnels se rendant à l'établissement. Néanmoins lors du chantier (impact temporaire) des allers retour de véhicules de chantier sont à prévoir.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des nuisances sonores significatives, en dehors des périodes de chantier (impact temporaire). Le périmètre d'étude est concerné par les zones d'influence sonore des axes de circulation les plus proches identifiés au classement sonore des infrastructures de transport terrestre (boulevard Soult, avenue Emile Laurent et Boulevard Périphérique).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non, à l'exception des nuisances temporaires provoquées par le chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non, à l'exception des vibrations provoquées par le chantier. (impact temporaire)</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va nécessairement produire des effluents liés à l'aménagement en lui-même (chantier), mais également durant son exploitation (effluents).</p> <p>Les eaux usées / vannes et pluviales traitées sur l'emprise du projet seront évacués dans les collecteurs de la ville de Paris.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va nécessairement produire des déchets liés à l'aménagement en lui-même (chantier), mais également durant son exploitation (ordures ménagères). Il n'est toutefois pas de nature à produire des déchets dangereux.</p> <p>Les déchets produits pendant le chantier seront traités dans le cadre de la démarche d'économie circulaire ou envoyés vers les sites ad hoc.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural et paysager local. Des objectifs forts d'insertion urbaine sont pris en compte
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'urbanisation du secteur sera modifiée avec notamment la création d'un grand jardin de plus de 5000 m ² sur la parcelle affectée à la cité mixte régionale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La superficie actuelle dédiée à la Cité Mixte Régionale est de 34 450 m², regroupant deux propriétés foncières de 18 069 m² et de 16 481 m², appartenant à la Région Ile de France et à la ville de Paris respectivement. Une parcelle de 214 m² est détachée du foncier régional pour permettre l'implantation d'un poste de transformation électrique au profit d'Ile de France Mobilité exploité par la RATP.

La rénovation de la Cité s'inscrit dans un contexte plus large de création d'un campus de l'intelligence artificielle (IA). Le Campus IA Paul Valéry se compose de la CMR rénovée, et d'un Tiers-lieu dédié à l'innovation et à l'IA.

Pour le projet de rénovation de la Cité Mixte Régionale, l'emprise foncière actuelle sera réduite pour permettre la réalisation du projet du Tiers-lieu de l'Intelligence Artificielle porté par la Région Ile de France et des projets développés par la ville de Paris, hors périmètre de l'opération, sur leur foncier respectif. Cela réduira le terrain d'assiette de la CMR à 20 077m².

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de la CMR constitue une rénovation d'un établissement existant et non une création. Cette rénovation pourra présenter des effets décelables en phase de chantier mais a contrario des effets bénéfiques par rapport à l'existant en phase d'exploitation. La surface créée, de l'ordre de 3 500m² SU pour la CMR, reste très mesurée au regard des seuils d'application de l'étude d'impact. Au regard de l'ensemble de ces éléments, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

Le projet global dans lequel il s'inscrit (ensemble du territoire de l'actuelle CMR au sein de laquelle la RIF envisage la création d'un tiers-lieu dédié à l'IA et la ville Paris son propre programme de rénovation de la tour des logements et création d'un jardin), reste inférieur aux seuils, terrain d'assiette inférieur à 100 000m², SHON bâtiment inférieure à 40 000m² cf article R122-2 du 30 décembre 2011.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint Ouen

le, 16/06/2021

Signature





IDENTIFICATION DU SITE

N° UAI : 0750679F

N° EI : 75330

Norm du lycée : LYCEE PAUL VALERY

Ville :

Définition de la zone présentée :

Nature du Plan :

PLAN DE SITUATION

Nom de fichier :

Date :

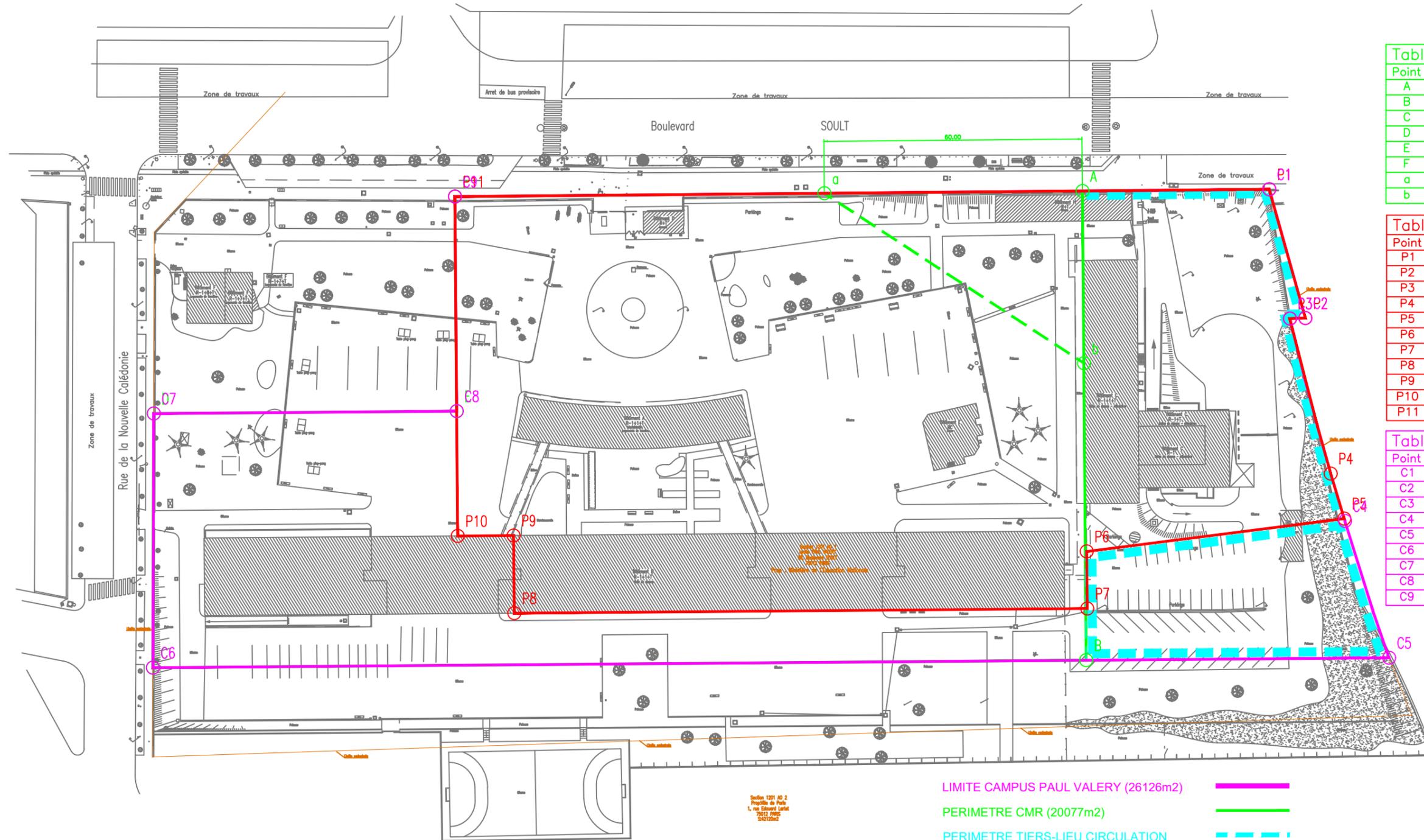
04/06/2021

Indice :

N° de plan

Echelle :

1/16000



Point	Position X	Position Y
A	1656640.062	8182392.616
B	1656746.780	8182370.323
C	1656702.407	8182157.880
D	1656644.750	8182170.622
E	1656659.149	8182239.562
F	1656610.355	8182249.756
a	1656627.847	8182333.874
b	1656679.224	8182384.472

Point	Position X	Position Y
P1	1656648.905	8182435.141
P2	1656679.911	8182437.003
P3	1656679.252	8182433.443
P4	1656716.471	8182435.073
P5	1656727.358	8182435.927
P6	1656722.101	8182375.818
P7	1656735.102	8182373.103
P8	1656707.863	8182242.693
P9	1656690.200	8182246.382
P10	1656687.542	8182233.659
P11	1656610.360	8182249.780

Point	Position X	Position Y
C1	1656648.905	8182435.141
C2	1656679.911	8182437.003
C3	1656679.260	8182433.483
C4	1656727.951	8182435.974
C5	1656761.179	8182439.261
C6	1656702.412	8182157.901
C7	1656644.755	8182170.645
C8	1656659.155	8182239.589
C9	1656610.360	8182249.780

- LIMITE CAMPUS PAUL VALERY (26126m²) ———
- PERIMETRE CMR (20077m²) ———
- PERIMETRE TIERS-LIEU CIRCULATION LIVRAISON / POMPIERS - - - - -
- LIMITE FONCIERE REGION / VILLE DE PARIS (18069m²) ———

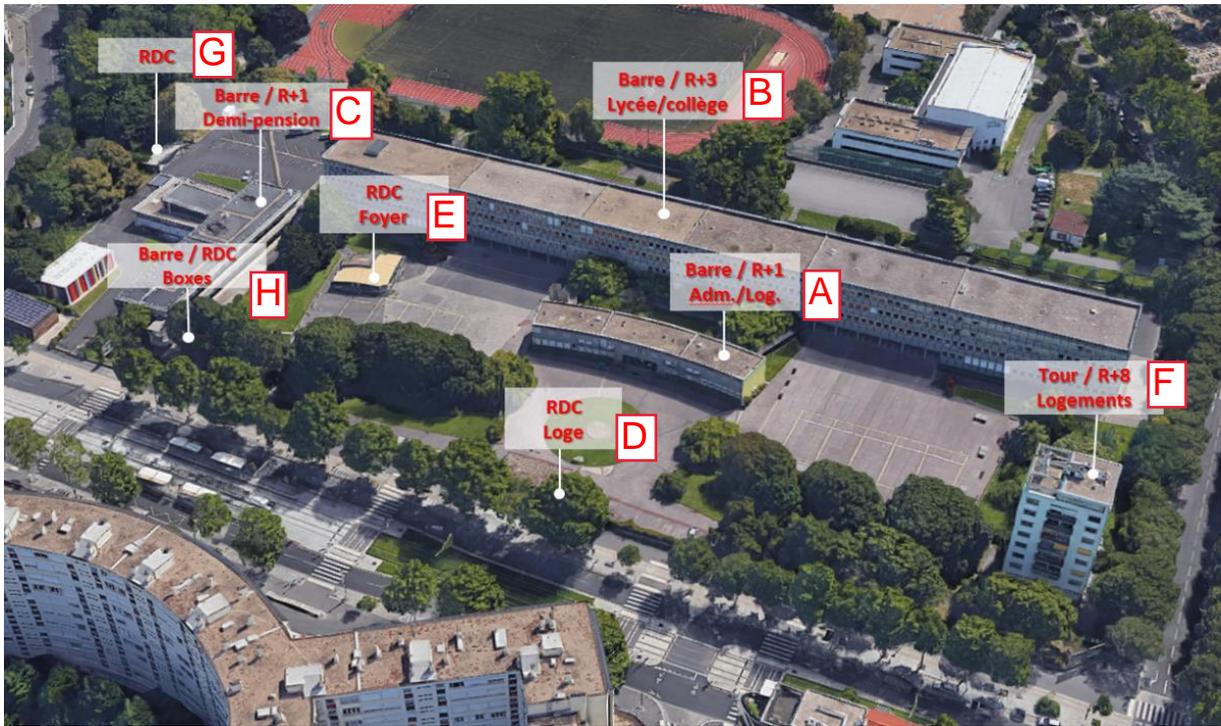
IDENTIFICATION DU SITE
 N° UAI : 0750679F
 N° EI : 75330
 Nom du lycée : LYCEE PAUL VALERY
 Ville :

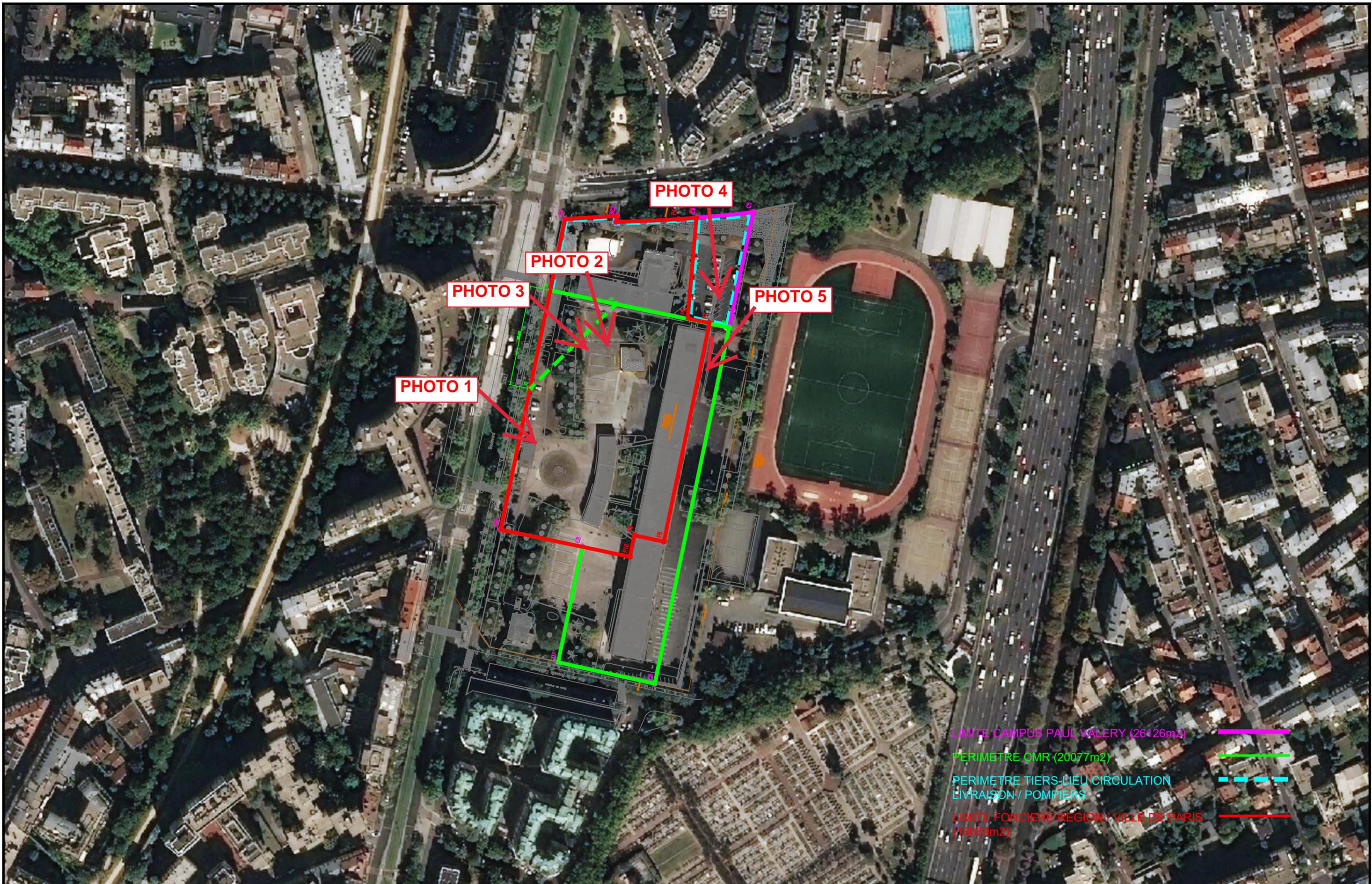


Définition de la zone présentée :				
Nature du Plan : PLAN DE DIVISION				
Nom de fichier :	Date :	Indice :	N° de plan :	Echelle :
	28/04/2021	ESQc		1/1000

Section 1201 AD 2
 Propriété de Paris
 1, rue Edmond Lottin
 75012 PARIS
 014710000

CMR Paul Valéry Paris 12ème





IDENTIFICATION DU SITE N° UAI : 0750679F N° EI : 75330		Région Île de France Définition de la zone présentée :			
Nom du lycée : LYCEE PAUL VALERY Ville :		Nature du Plan : PLAN DE SITUATION			
Nom de fichier :	Date :	Indice :	N° de plan :	Echelle :	
	28/04/2021	ESQc		1/2000	

LIMITE CAMPUS PAUL VALERY (26126m²) ———
 PERIMETRE CMR (20077m²) ———
 PERIMETRE TIERS-LIEU CIRCULATION
 LIVRAISON / POMPIERS - - - - -
 LIMITE FONCIERE REGION / VILLE DE PARIS
 (18069m²) ———

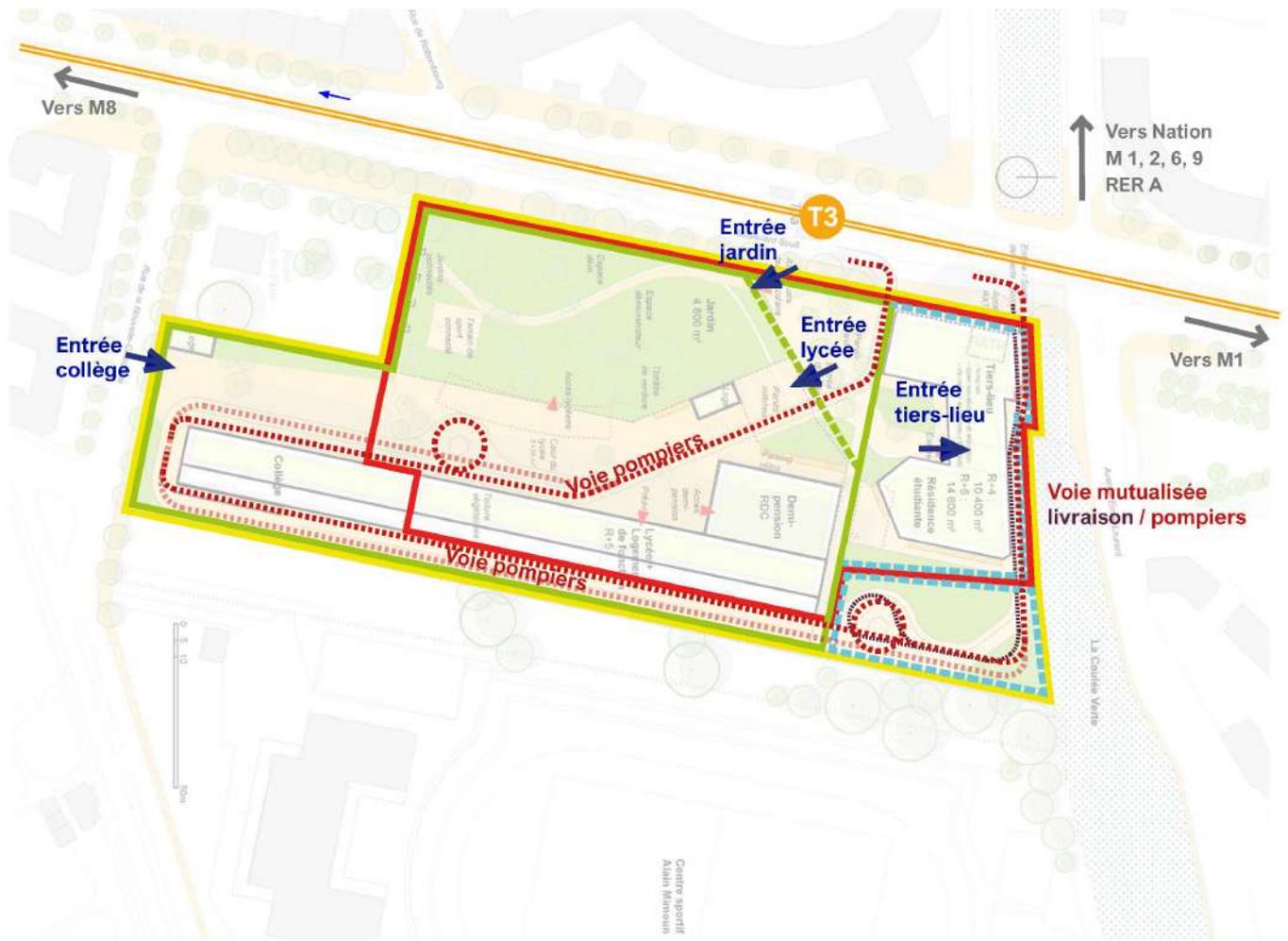




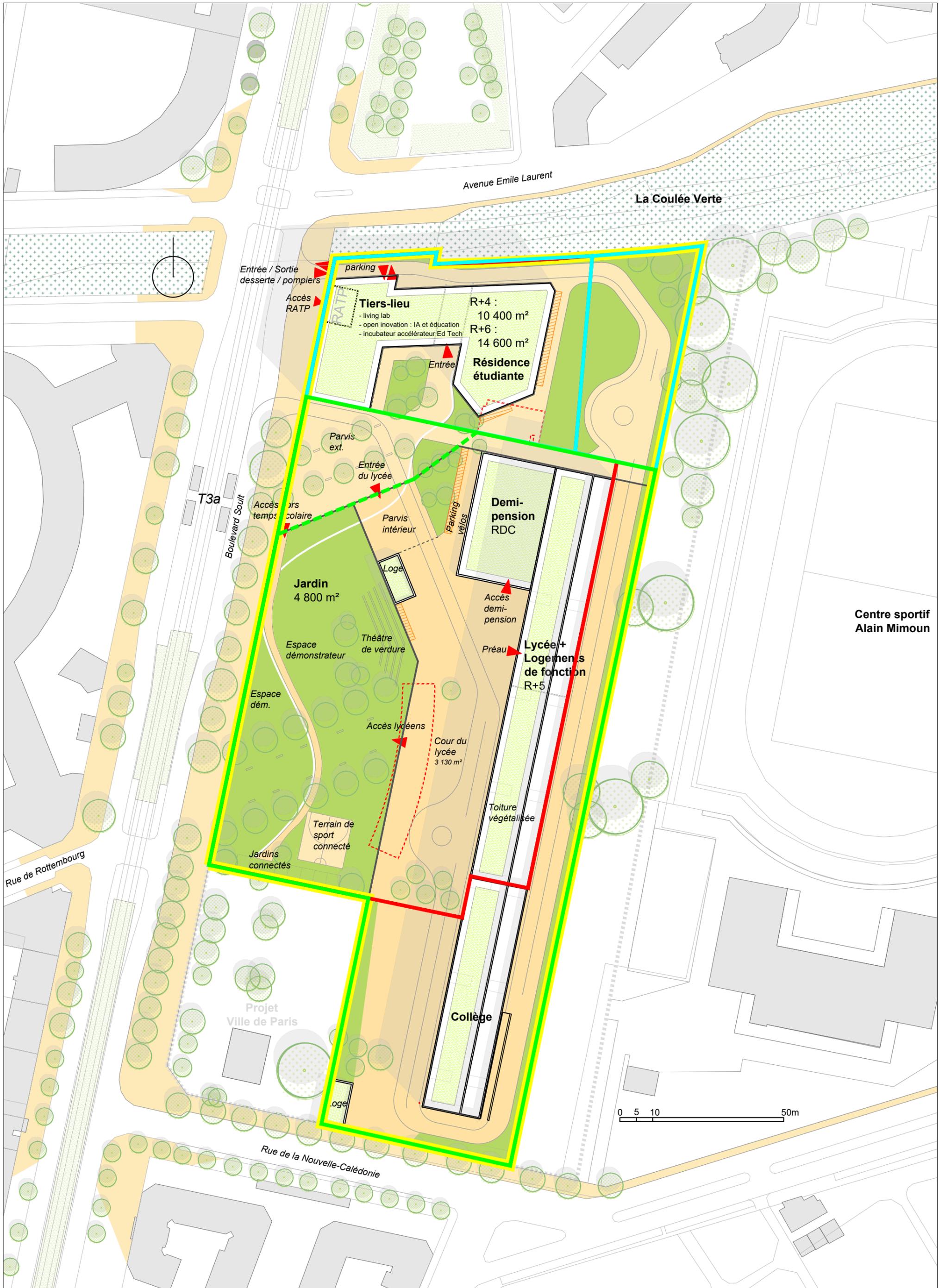


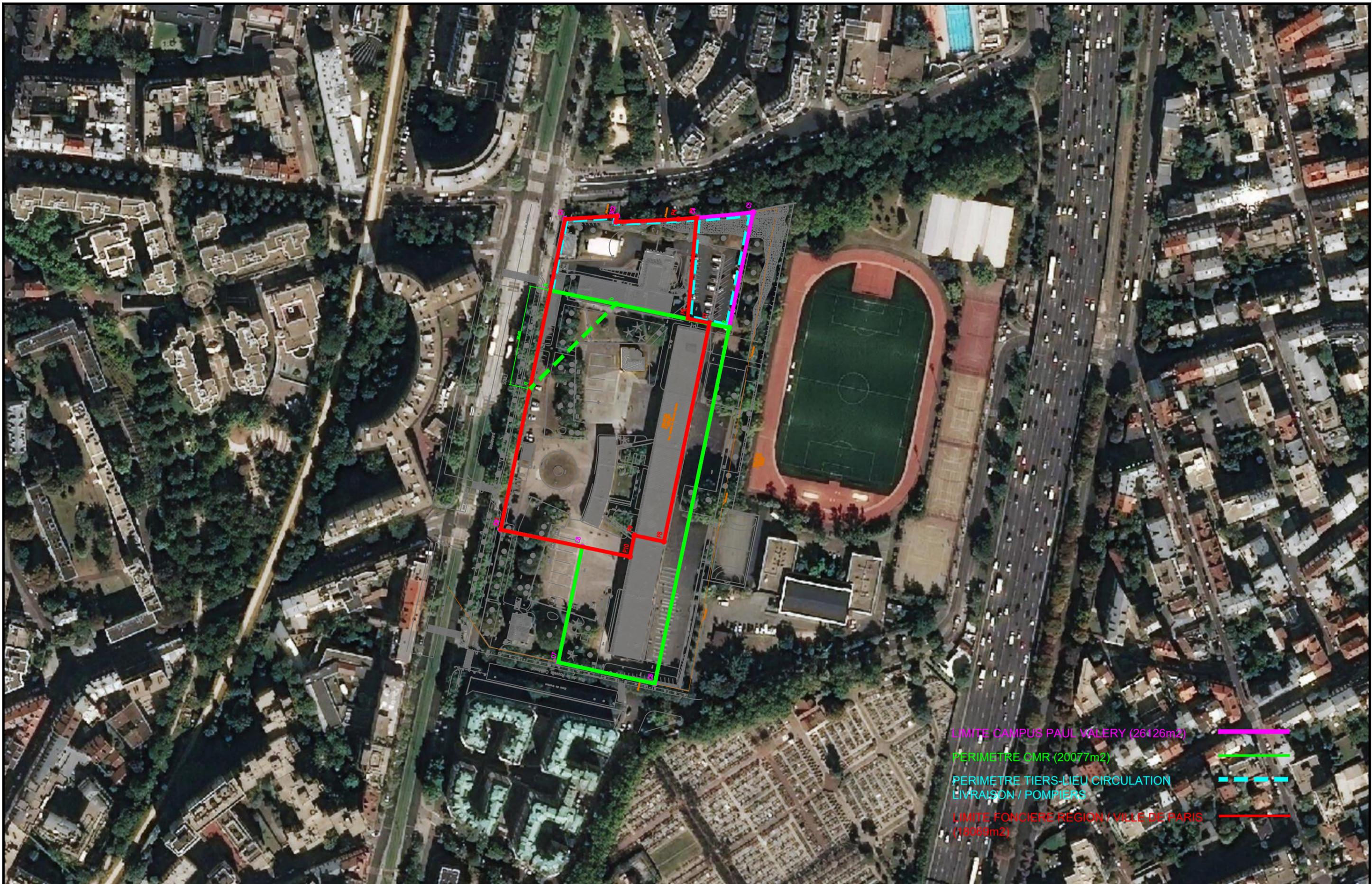












LIMITE CAMPUS PAUL VALERY (26126m²) ———

PERIMETRE CMR (20077m²) ———

PERIMETRE TIERS-LIEU CIRCULATION
LIVRAISON / POMPIERS - - - -

LIMITE FONCIERE REGION / VILLE DE PARIS
(18069m²) ———

IDENTIFICATION DU SITE N° UAI : 0750679F N° EI : 75330		Région Île de France Définition de la zone présentée :			
Nom du lycée : LYCEE PAUL VALERY		Nature du Plan : PLAN DE SITUATION			
Ville :	Nom de fichier :	Date : 28/04/2021	Indice : ESQc	N° de plan :	Echelle : 1/2000

